

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17 SEANCE DU : VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT TROIS
Nbre de membres présents : 15
Nbre de procurations : 02 Président : M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Nbre de membres votants : 17 Secrétaire : Mme Delphine BERNARDOT

Date de convocation : 17 mars 2023
Date de publication : 04 avril 2023

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN-MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique, GRUET Justine, BUSSIÈRE Pierrette, DEJEUX Jacqueline, CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle
MM CUINET Jean-Pierre, DRUET Timothée, GAGNOUX Jean-Baptiste, CIGLIA Fabrice, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :

Mme GIROD Isabelle à M. CUINET Jean-Pierre
M. GOMET Nicolas à M. DRUET Timothée

N° : 27.03.23.09

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil d'Administration du 23 janvier 2023, M le Président soumet au Conseil d'Administration les propositions relatives au budget primitif de l'exercice 2023.

Instruction budgétaire et comptable :

- M 57 : Pour le Centre Communal d'Action Sociale,
Pour le budget annexe des repas à domicile.
- M 22 : Pour les résidences autonomie.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du CCAS, tel qu'il est présenté, par 15 voix pour et 2 absentions des membres présents et représentés.
- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du service de portage de repas à domicile, tel qu'il est présenté, par 15 voix pour et 2 abstentions des membres présents et représentés.
- **APPROUVE** le budget primitif 2023 de la résidence autonomie, tel qu'il est présenté, par 15 voix pour et 2 absentions des membres présents et représentés.

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

* Sous-préfecture ; * C.C.A.S. (2) ; * Direction des Ressources Humaines * Trésorerie Principale
* Direction des Finances

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Baptiste GAGNOUX

